

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 62/009/2007 – ÉFAI
1^{er} mai 2007

Informations complémentaires sur l'AU 319/06 (AFR 62/022/2006, 27 novembre 2006) et ses mises à jour (AFR 62/003/2007, 24 janvier 2007, AFR 62/008/2007, 24 avril 2007) – Prisonnière d'opinion / Craintes de torture ou de mauvais traitements / Craintes de condamnation à mort / Procès inique / Inquiétudes pour la santé

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Marie-Thérèse Nlandu Mpolo-Nene (f), avocate et responsable politique

Bienvenu Tungu Mukumbu (h), chauffeur (nom corrigé)

Charles Félix Kianza Bata (h), journaliste et attaché de presse de Marie-Thérèse Nlandu (nom corrigé)

José Lifumba Botumbele ("José Inonga") (h), pasteur

André ("Gauthier") Lusiladio Mavambu (h), garde du corps (nom corrigé)

Bona Kongbo Nzingaba (h), garde du corps

Claude Gayo Tenvo (h), garde du corps

Gbala Kukambisa (h), employé de maison de Marie-Thérèse Nlandu Mpolo-Nene

Ruffin Edjanga Fataki (h), soldat

Basisa Iyondo (h), soldat

Après plus de cinq mois passés en détention, la prisonnière d'opinion Marie-Thérèse Nlandu et les neuf autres prévenus dans cette affaire ont été acquittés de toutes les charges retenues contre eux par un tribunal militaire de Kinshasa, le 30 avril. Ils sont aujourd'hui libres. La famille de Marie-Thérèse Nlandu a écrit à Amnesty International afin de remercier ses membres de leur soutien tout au long de « ces sombres mois ».

Elle était inculpée, avec neuf autres personnes, d'avoir organisé et participé à « un mouvement insurrectionnel » et de « détention d'armes ou de munitions ». Leur procès, qui n'a pas respecté les normes internationales d'équité, s'était ouvert le 22 décembre 2006. Amnesty International pense que Marie-Thérèse Nlandu a été prise pour cible en raison de ses activités professionnelles et politiques, qu'elle mène pourtant sans violence.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise. Amnesty International poursuit sa campagne pour que cessent les procès de civils devant des tribunaux militaires en RDC et pour que soient menées des investigations sur les tortures et autres formes de mauvais traitements dont auraient été victimes des détenus, dans cette affaire et dans d'autres.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*